



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_109-DE



Délibération n° 2022_109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : facturation ménage à l'association AMUSEL

Compte tenu du temps de ménage nécessaire au personnel communal pour la remise en état de propreté des locaux scolaires mis à disposition à titre gracieux de l'association AMUSEL cet été dans le cadre de ses stages de musique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de facturer à l'association AMUSEL le montant de 542 € (cinq cent quarante-deux euros) calculé en fonction des heures effectuées et du coût horaire.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	